



HONORAIRES DE VENTE

De 0 € à 200 000 €	10 000e TTC
De 200 001 € à 450 000 €	6% TTC
De 450 001 € à 3 000 000 €	4% TTC
Au-delà 3 000 001 €	3% TTC

HONORAIRES DE LOCATION

Location entrant dans le champ d'application de la loi ALUR

LOCATAIRE

12 € TTC (constitution du dossier, visites et rédaction du bail).

+3 € TTC (état des lieux)

Soit 15 €/m² TTC

BAILLEUR

10 % du loyer annuel
(desquels la part locataire est déduite) + TVA

Location exclue du champ d'application de la loi ALUR

LOCATION VIDE

10 % du loyer annuel hors charges + TVA
Honoraires à la charge du locataire

LOCATION MEUBLEE

10 % du loyer annuel hors charges + TVA
Honoraires à la charge du locataire

LOCAUX COMMERCIAUX, PARKING, REMISE

10 % du loyer annuel hors charges + TVA
Honoraires à la charge du locataire